

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 428

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 5

#### ÉTAT D

« Avances à l'audiovisuel public »

I. – Modifier ainsi les ouvertures d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
	(majorer les ouvertures)	(minorer les ouvertures)
France Télévisions	<b>149 100</b>	0
ARTE France	0	0
Radio France	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TOTAUX	<b>149 100</b>	0
SOLDE	<b>149 100</b>	

II. – Modifier ainsi les annulations d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b> (majorer les annulations)	<b>-</b> (minorer les annulations)
France Télévisions	0	0
ARTE France	4 830	0
Radio France	<b>131 250</b>	0
Institut national de l'audiovisuel	<b>13 020</b>	0
<b>TOTAUX</b>	<b>149 100</b>	0
<b>SOLDE</b>	<b>149 100</b>	

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à corriger une erreur matérielle. Les montants annulés sur les programmes 842, 843 et 845, qui visent à ouvrir un montant équivalent sur le programme 841 afin de compenser à France Télévisions la diminution de la subvention versée par le programme 313, doivent être exprimés en TTC (et non en HT).